AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0977
FR0000079634-FS0523

1er juin 2018

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GECI INTERNATIONAL

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 30 mai 2018, complété notamment par un courrier reçu le 31 mai, M. Serge Bitboul a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 31 octobre 2017, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société XLP Holding qu'il contrôle, les seuils de 1/3 du capital de la société GECI INTERNATIONAL et détenir 29 916 364 actions GECI INTERNATIONAL représentant autant de droits de vote, soit 32,87% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
XLP Holding[2]	25 092 507	27,57
Serge Bitboul	4 823 857	5,30
Total Serge Bitboul	**29 916 364**	**32,87**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société GECI INTERNATIONAL.

Par ailleurs, M. Serge Bitboul et XLP Holding ont précisé détenir, au 31 octobre 2017, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 29 916 364 bons de souscription d'actions[3] (BSA) GECI INTERNATIONAL exerçables à tout moment jusqu'au 31 juillet 2021, quatre bons pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,27 € par action, à 1 action GECI INTERNATIONAL.

2. Par le même courrier, M. Serge Bitboul a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 15 décembre 2017, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société XLP Holding qu'il contrôle, les seuils de 30% du capital de la société GECI INTERNATIONAL et détenir 29 916 364 actions GECI INTERNATIONAL représentant autant de droits de vote, soit 29,48% du capital et des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
XLP Holding	25 092 507	24,73
Serge Bitboul[5]	4 823 857	4,75
Total Serge Bitboul	**29 916 364**	**29,48**

[1] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 91 012 665 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Il est précisé que la société XLP Holding a franchi individuellement en baisse, (i) le 30 avril 2017, les seuils de 1/3 du capital et des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL et (ii) le 11 septembre 2017, les seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL.
[3] Dont 25 092 507 BSA détenus par XLP Holding et 4 823 857 BSA détenus par M. Serge Bitboul.
[4] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 101 474 619 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[5] Il est précisé que M. Serge Bitboul a franchi individuellement en baisse, le 5 décembre 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société GECI INTERNATIONAL.

A cette occasion, la société XLP holding a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 25% du capital et des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL.

Par ailleurs, M. Serge Bitboul et XLP Holding ont précisé détenir, au 15 décembre 2017, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 29 916 364 bons de souscription d'actions[2] (BSA) GECI INTERNATIONAL exerçables à tout moment jusqu'au 31 juillet 2021, quatre bons pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,27 € par action, à 1 action GECI INTERNATIONAL.

3. Par le même courrier, M. Serge Bitboul a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 22 mars 2018, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société XLP Holding qu'il contrôle, les seuils de 25% du capital de la société GECI INTERNATIONAL et détenir 29 916 364 actions GECI INTERNATIONAL représentant autant de droits de vote, soit 23,73% du capital et des droits de vote de cette société[6], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
XLP Holding	25 092 507	19,91
Serge Bitboul	4 823 857	3,83
Total Serge Bitboul	**29 916 364**	**23,73**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société GECI INTERNATIONAL[7].

A cette occasion, la société XLP holding a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL.

Par ailleurs, M. Serge Bitboul et XLP Holding ont précisé détenir, au 22 mars 2018, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 29 916 364 bons de souscription d'actions[2] (BSA) GECI INTERNATIONAL exerçables à tout moment jusqu'au 31 juillet 2021, quatre bons pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,27 € par action, à 1 action GECI INTERNATIONAL.

4. M. Serge Bitboul a précisé détenir, au 31 mai 2018, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société XLP Holding qu'il contrôle, 29 916 364 actions GECI INTERNATIONAL représentant autant de droits de vote, soit 22,36% du capital et des droits de vote de cette société[8], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
XLP Holding	25 092 507	18,76
Serge Bitboul	4 823 857	3,61
Total Serge Bitboul	**29 916 364**	**22,36**

Par ailleurs, M. Serge Bitboul et XLP Holding ont précisé détenir, au 31 mai 2018, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 29 916 364 bons de souscription d'actions[2] (BSA) GECI INTERNATIONAL exerçables à tout moment jusqu'au 31 juillet 2021, quatre bons pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,27 € par action, à 1 action GECI INTERNATIONAL.

[6] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 126 058 661 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[7] Cf. notamment communiqués de la société GECI INTERNATIONAL des 26 février 2018 et 22 mars 2018.

[8] Sur la base d'un capital composé de 133 786 228 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.